



# Passeport énergétique

\*\*\* comme planifié \*\*\*

Certificat de performance énergétique d'un bâtiment d'habitation

1 / 5

No. Passeport  
P.190620.5314.5.7.N

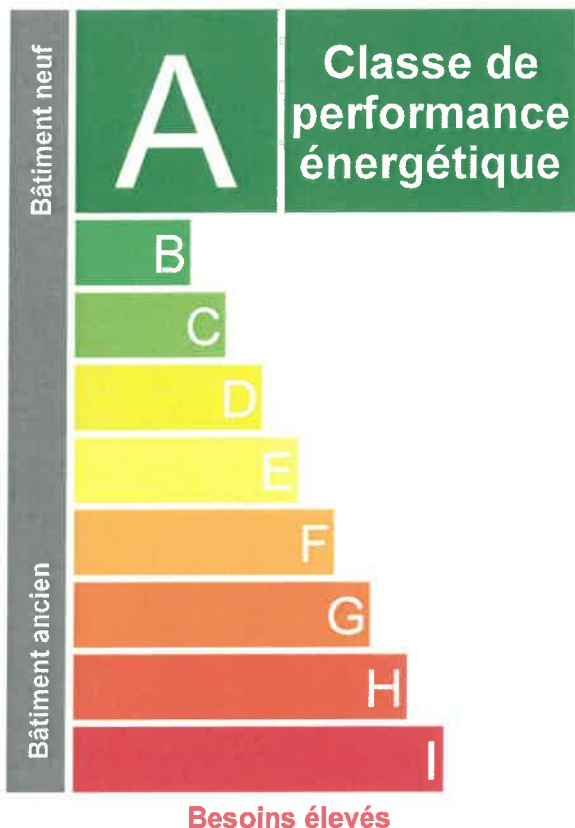
No. expert  
LUXEEB.R.00038

Date  
20/06/2019

Date d'expiration  
18/06/2029

## Classe de performance énergétique

Besoins économes



## Classe d'isolation thermique

**B**

**Maison à basse consommation d'énergie (NEH)**

### Classe de performance énergétique

La **classe de performance énergétique** du bâtiment est déterminée en fonction du **besoin en énergie primaire**. Le besoin en énergie primaire tient compte de **l'enveloppe thermique** ainsi que des **installations techniques** du bâtiment. De plus, il tient compte de **l'aspect environnemental** de la source d'énergie utilisée.

### Classe d'isolation thermique

La **classe d'isolation thermique** est déterminée en fonction du besoin en chaleur de chauffage. Le besoin en chaleur de chauffage tient en compte de la **qualité thermique** des murs, toits, dalles et des fenêtres ainsi que du **type de construction**, de la **qualité d'exécution** et de **l'orientation** du bâtiment.

### Niveau de performance

Le classement s'effectue de **A** (meilleure classe) jusqu'à **I** (classe la plus mauvaise)

**Maison passive (PH)**, classes  $\leq A$

**Maison à basse cons. d'énergie (NEH)**, classes  $\leq B$

**Maison à économie d'énergie (ESH)**, classes  $\leq C$

## Informations concernant le bâtiment

Type de bâtiment

Habitat collectif

Nombre de logements

7

Paramètres de calcul

Env. (nouv.), Chauff. (nouv.), ECS (nouv.)

Adresse (Rue)

An de Päschen 5

Adresse (Code postal/localité)

5314 CONTERN

Année de construction bâtiment

2019

Année de construction installation chauffage

Chauff.: 2019, ECS: 2019

Surface de référence énergétique

650.3

### Expert:

ACTIF - Solairo

6, rue d'Arlon

L-8399 WINDHOF

### Propriétaire:

SNHBM

2b, rue Kalchesbruck

L-1852 LUXEMBOURG

Signature de l'expert

ACTIF

CONSEILS ENERGETIQUES

Lieu, Date

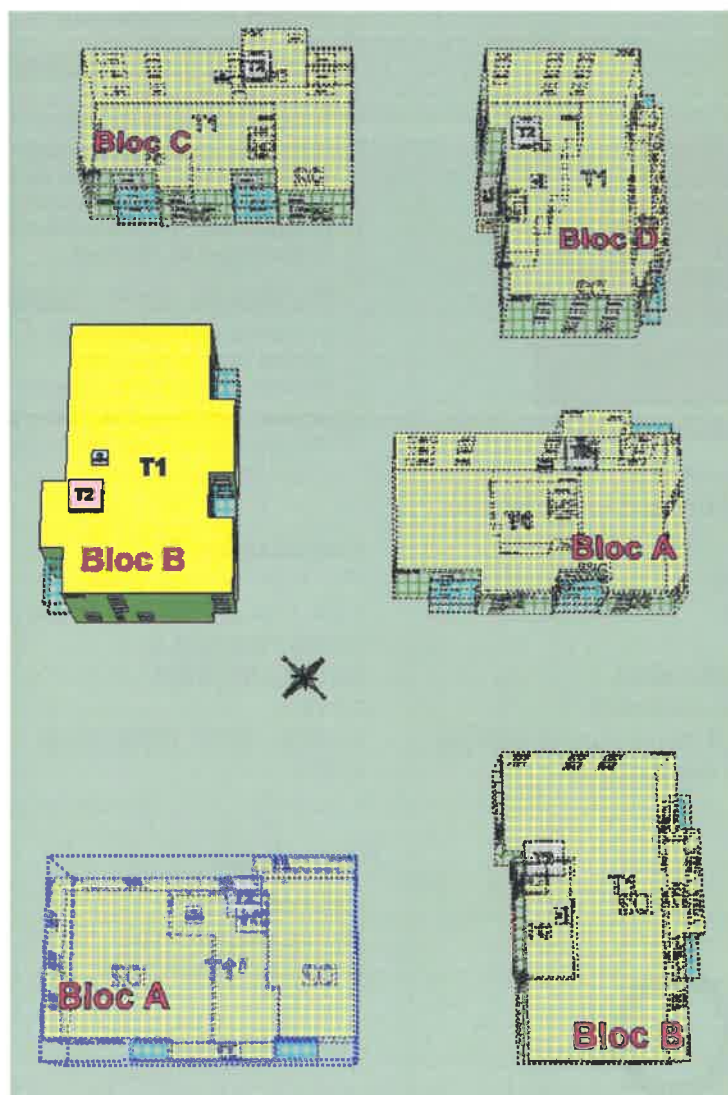
Windhof, le 21 Octobre 2019



**IH 3298**

Lot 8.A.2, Bloc B, Lotissement « An de Steng »

L-5314 CONTERN



Superficie habitable 75m<sup>2</sup>  
Balcon 7m<sup>2</sup>



# Passeport énergétique

Certificat de performance énergétique d'un bâtiment d'habitation

No. Passeport	No. expert	Date	Date d'expiration
P.190620.5314.5.7.N	LUXEEB.R.00038	20/06/2019	18/06/2029

**Classe de performance énergétique**

besoin en énergie primaire (rapporté sur An)

le bâtiment atteint ... **44 kWh / m<sup>2</sup>Année**

---

**Classe d'isolation thermique**

besoin en chaleur de chauffage (rapporté à An)

le bâtiment atteint ... **16,8 kWh / m<sup>2</sup>Année**

---

**Classe de performance environnementale**

émissions de CO<sub>2</sub> (rapportées à An)

le bâtiment atteint ... **8,1 kg CO<sub>2</sub> / m<sup>2</sup>Année**

**Besoins énergétiques annuels et émissions de CO<sub>2</sub>**

Besoin en énergie primaire :	<b>28.613</b> kWh / Année
Besoin en chaleur de chauffage (transmission et ventilation):	<b>10.925</b> kWh / Année
Emissions de CO <sub>2</sub> :	<b>5,3</b> tCO <sub>2</sub> / Année
Crédit en énergie primaire de l'installation photovoltaïque	<b>0</b> kWh / Année


Le **besoin en énergie primaire** couvre les besoins en chaleur de chauffage et de préparation de l'eau chaude (rendement des installations techniques inclus) et tient compte de l'énergie supplémentaire requise pour le processus d'exploitation (production, extraction, transport, transformation, etc.) du vecteur énergétique utilisé.

Le **besoin en chaleur de chauffage** correspond à la quantité de la chaleur requise pour maintenir la température intérieure du bâtiment au niveau souhaité.

Les **émissions de CO<sub>2</sub>** indiquent les gaz nuisible au climat émis lors de la combustion d'énergies fossiles. Elles sont indiquées en tant qu'équivalents de CO<sub>2</sub>. Cette valeur prend en compte à côté du CO<sub>2</sub> d'autres gaz nuisibles au climat (méthane,...) qui sont émis lors de l'obtention, du conditionnement et du transport de l'énergie. Plus les émissions de CO<sub>2</sub> engendrées par le conditionnement du bâtiment sont faibles, moins le bâtiment génère des nuisances au climat.

**An** représente la **surface de référence énergétique du bâtiment d'habitation** (généralement surface chauffée) en m<sup>2</sup>.

Le **crédit d'énergie primaire** est égale à la partie efficace de l'électricité photovoltaïque dans le passeport énergétique.

Signature de l'expert  Lieu, Date  
Windhof, le 21 Octobre 2019





No. Passeport	No. expert	Date	Date d'expiration
P.190620.5314.5.7.N	LUXEEB.R.00038	20/06/2019	18/06/2029

### Installation de chauffage

**Distribution:** Chauffage eau chaude, Distribution horizontale à l'intérieur de l'enveloppe thermique, Conduites de distribution à l'extérieur, Pompes réglées

**Stockage:** Pas de Stockage

**Système:** Inst. de prod. 1 (charge de base): cH1=1, Montage à l'intérieur de l'enveloppe thermique

<b>Installation de production de chaleur</b>	<b>Source d'énergie</b>	<b>Besoin en énergie</b>
Chaudière à condensation 55/45 °C	Gaz naturel H	1.060 Nm <sup>3</sup>

### préparation ECS

**Distribution:** intérieur de l'enveloppe thermique, Avec circulation

**Stockage:** Montage à l'intérieur de l'enveloppe thermique, Accumulateur solaire mixte

**Système:** Installation de production de base, avec solaire thermique

<b>Installation de production de chaleur</b>	<b>Source d'énergie</b>	<b>Besoin en énergie</b>
Chaudière à condensation	Gaz naturel H	785 Nm <sup>3</sup>

### Explications:

La présente fiche technique décrit l'installation de chauffage et de préparation d'eau chaude sanitaire (y compris la production, la distribution et le stockage) et indique le besoin en énergie finale.

**Le besoin en énergie finale** indique la quantité annuelle d'énergie nécessaire (gaz, fioul, bois, etc.) pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire dans les unités respectives utilisées pour la facturation. Il ne contient pas l'énergie consommée pour cuisiner.

Des valeurs de référence moyennes concernant le climat et la température ambiante du bâtiment servent de base au calcul du besoin en énergie finale. Voilà pourquoi la consommation réelle peut différer de la valeur calculée.

Signature de l'expert

ACTIF  
CONSEILS ENERGETIQUES

Lieu, Date

Windhof, le 21 Octobre 2019



# Passeport énergétique

Certificat de performance énergétique d'un bâtiment d'habitation

4 / 5

No. Passeport P.190620.5314.5.7.N	No. expert LUXEEB.R.00038	Date 20/06/2019	Date d'expiration 18/06/2029
--------------------------------------	------------------------------	--------------------	---------------------------------

## Consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (mesurée)

Année	Consom- ..	Référence Hg, Hi	Source d'énergie	Unité	PCI	Energie finale (référence PCI)
0	0				0	0 kWh/an
0	0				0	0 kWh/an
0	0				0	0 kWh/an
0	0				0	0 kWh/an
0	0				0	0 kWh/an
0	0				0	0 kWh/an

## Utilisation de la consommation mesurée

chauffage     préparation ECS     cuisinière à gaz

## Besoin en énergie finale (calculé)

$Q_{E,B,H,WW}$     51,4 +/- 16,4    kWh / m<sup>2</sup> . a

## Consommation en énergie finale (mesurée)

$Q_{E,V,H,WW}$     0    kWh / m<sup>2</sup> . a

## Inscription de la consommation en énergie finale mesurée

Nom expert

Date inscription

Adresse

Localité, CP

Signature

## Explications:

Au plus tard 4 ans après l'établissement du passeport énergétique il y a lieu de procéder à une vérification entre, d'une part, le besoin en énergie finale (calculé) et, d'autre part, la consommation en énergie finale (mesurée) pour le chauffage et la préparation d'eau chaude sanitaire et le cas échéant la cuisinière à gaz. Des différences éventuelles entre la consommation mesurée et le besoin calculé peuvent avoir les raisons suivantes:

- une utilisation réelle du bâtiment qui diffère de l'utilisation standard (comportement de l'utilisateur)
- un climat réel qui diffère du climat de référence ainsi que d'autres facteurs aléas
- des simplifications lors du relevé des données du bâtiment et des installations (surfaces, valeurs U, etc.)

En cas d'utilisation de la même source d'énergie pour le chauffage, la préparation d'eau chaude sanitaire et la cuisinière à gaz, la part d'énergie utilisée pour la cuisinière est déduite de la valeur de consommation mesurée pour le chauffage et/ou la préparation d'eau chaude sanitaire.

Signature de l'expert

  
ACTIF  
CONSEILS ENERGETIQUES

Lieu, Date

Windhof, le 21 Octobre 2019



# Passeport énergétique

Certificat de performance énergétique d'un bâtiment d'habitation

5 / 5

No. Passeport	No. expert	Date	Date d'expiration
P.190620.5314.5.7.N	LUXEEB.R.00038	20/06/2019	18/06/2029

## Recommandations pour améliorer la performance énergétique du bâtiment

Description des mesures proposées	Economie totale en énergie finale (kWh/a)	€/kWh	Réduction des coûts d'énergie en 20 ans (€)	Nouv. classe de perform. énergétique
	0	0	0	
	0	0	0	
	0	0	0	
	0	0	0	
	0	0	0	

## Evaluation en cas de réalisation de toutes les mesures proposées

Prix moyen actuel de l'énergie	0 (€/kWh)
Economie totale en énergie finale	0 (kWh)
Réduction des coûts d'énergie en 20 ans	0 (€)
Nouvelle classe de performance énergétique:	(A - I)

## Explications:

La présente page reprend des mesures pour améliorer la performance énergétique du bâtiment et des installations techniques. L'économie totale en énergie finale peut être inférieure à la somme de chacune des mesures dû à des possibles interactions entre les différentes mesures. L'économie totale en énergie finale considère l'interaction des différentes mesures proposées afin de donner une image proche de la réalité. Pour plus d'informations: [www.myenergy.lu](http://www.myenergy.lu) ou [www.energyefficient.lu](http://www.energyefficient.lu). Pour des informations plus concrètes relatives à la mise en oeuvre des mesures pour améliorer la performance énergétique du bâtiment, veuillez contacter un conseiller en énergie.

Signature de l'expert



**ACTIF**  
CONSEILS ENERGETIQUES

Lieu, Date

Windhof, le 21 Octobre 2019



## Annexe au Certificat de Performance Énergétique

Le présent certificat de performance énergétique a été réalisé grâce aux documents et informations fournies par le demandeur/maître de l'ouvrage/architecte. Au cas où des informations seraient erronées ou si un écart était constaté entre les besoins réels (basés sur des consommations réelles données par des factures de fournisseurs d'énergie primaire) et les besoins estimés, l'auditeur agréé ne pourrait en aucun cas être poursuivi.

Dans le cas où des informations manqueraient, l'auditeur utilisera les valeurs « U » de parois par défaut, données par le gouvernement. Ces valeurs tiennent compte du type de paroi et de son année de construction et ne correspondront donc pas nécessairement aux valeurs réelles des parois construites mais sont censées s'en approcher.

Le logiciel mis au point par le gouvernement réalise une estimation des besoins en énergie d'un bâtiment en tenant compte des paramètres suivants :

- Toutes les pièces du bâtiment comprises dans le volume chauffé sont à une température de 20°C,
- les halls, couloirs et cages d'escalier sont inclus dans l'enveloppe chauffée,
- toutes pièces équipées de radiateurs doivent également être comprises dans le volume chauffé.

Le bilan ne tient pas compte, non plus, de la façon dont l'utilisateur va « gérer » le bâtiment. Les consommations varieront toujours d'un utilisateur à l'autre (nombre d'occupants, nombre de pièces chauffées, température d'ambiance demandée ou programmée, ouverture de fenêtres, ...). Compte tenu de ces paramètres, il est donc fréquent de constater un écart entre le besoin en énergie finale calculé et la consommation en énergie finale mesurée.

Dans le cas de la réalisation du CPE d'un bâtiment construit, certains défauts dans le bâtiment datant du moment de la construction de celui-ci ou dus à des dégradations apparues au fil du temps (fissures, matériau ayant perdu de son efficacité thermique, dégradation de joints d'étanchéité à l'eau ou à l'air, ...), ne pouvant être perçus par l'auditeur, peuvent altérer l'efficacité du bâtiment. L'auditeur agréé ne peut donc, en aucun cas, être poursuivi si le calcul des besoins estimés ne correspond pas aux besoins réels (et donc aux consommations d'énergie réelles).

Dans le cas d'un CPE pour un bâtiment à l'étude, sachant que tout matériau possède des caractéristiques thermiques qui lui sont propres, la personne en charge du suivi de chantier est tenue de vérifier que tous les matériaux prescrits sur base desquels les calculs thermiques ont été réalisés seront bien mis en place dans le bâtiment et ce conformément aux prescriptions de pose du fabricant. Notons que pour un seul et même matériau, des fabricants différents peuvent annoncer des valeurs thermiques sensiblement différentes.

Le présent certificat énergétique est valable 10 ans à condition que le bâtiment reste tel quel. Tout changement ou travail réalisé sur

- l'enveloppe ou la couverture chauffée du bâtiment,
- le système de chauffage,
- le système de ventilation,

changera l'efficacité énergétique du bâtiment (et donc ses besoins en énergie).

Ce « Certificat de Performance Énergétique » ou CPE, basé sur la bâtisse telle qu'elle était avant les changements, deviendra donc obsolète le jour où des travaux de la sorte auront été réalisés ; et il faudra alors demander à un auditeur agréé de revenir faire un nouveau calcul. Il en va de même pour toute nouvelle installation de panneaux solaires ou de production d'énergie alternative.